

Analyse comparative entre les sexes plus

Introduction

Chaque organisation est responsable d'effectuer sa propre analyse, dans le cadre de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus), afin de soutenir cette exigence de déclaration à l'échelle du gouvernement. En 2018, le Parlement a adopté la [*Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes*](#). Les Plans ministériels et les Rapports sur les résultats ministériels servent à réaliser les obligations du président du Conseil du Trésor de rendre publiques des analyses des répercussions, selon le sexe et en matière de diversité, des programmes de dépenses.

Champ d'application

Tous les ministères doivent remplir le tableau de renseignements supplémentaires sur l'ACS Plus. Même lorsqu'on estime que l'ACS Plus n'est pas pertinente pour les programmes d'un ministère, celui-ci doit tout de même remplir le tableau et expliquer en quoi l'ACS Plus ne s'applique pas.

Renseignements généraux

Capacité d'ACS Plus institutionnelle	
<p>À l'ONF, la responsabilité du processus relatif à l'ACS+ revient à l'équipe Planification stratégique et relations gouvernementales. Deux membres du personnel sont ainsi chargés de veiller à l'intégration de l'ACS+ aux processus de prise de décision. Ces personnes remplissent également une mission de conseil et s'assurent que la surveillance et la reddition de comptes s'exercent comme il se doit. Lancé le 24 février 2021, le plan de l'ONF en matière de diversité, d'équité et d'inclusion comporte une série d'engagements visant à éliminer le racisme systémique et les préjugés inconscients, et à transformer l'ONF en une organisation plus ouverte et diversifiée.</p> <p>En septembre 2021, l'ONF a nommé Rachel Décoste au poste de directrice, Diversité, équité et inclusion. Il revient à la titulaire de cette fonction de cadre supérieur récemment créée d'assurer l'équité et de mettre en œuvre des pratiques antiracistes au sein de l'organisation. En 2022-2023, l'ONF compte établir une structure de gouvernance en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.</p>	
Points saillants de la capacité de rapports sur les résultats de l'ACS Plus par programme	
Programmation et production audiovisuelles	<p>Ce programme recueille des données qui permettent d'effectuer un suivi et/ou de faire état de son incidence quant au genre et à la diversité (ACS+). Voici quelques exemples des données colligées : données sur le genre, sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire et sur le statut d'Autochtone recueillies dans le cadre des contrats de service de l'ONF en cours avec des cinéastes et des artisans et artisanes ; pourcentage du budget de production alloué aux œuvres créées par des membres de ces groupes ; pourcentage des œuvres achevées portant sur des thèmes liés au genre et à la diversité.</p> <p>Ces données sont intégrées au Cadre ministériel des résultats (CMR) de l'ONF et à sa stratégie de mesure du rendement liée aux initiatives en matière de parité, de diversité et d'inclusion.</p> <p>La collecte de données en vue de l'ACS+ demeure toutefois un défi, puisque la faible quantité de données recueillies ne permet pas de procéder à une analyse approfondie. L'organisation travaille donc actuellement à la mise en œuvre de nouveaux mécanismes d'auto-identification à l'intention des créateurs et créatrices et des cinéastes. Ces mécanismes lui permettront, à l'avenir, de compiler une quantité de données suffisante sur le genre et sur la diversité. En 2022-2023, l'ONF établira des cibles de production relatives à l'équité raciale, à la diversité et à l'inclusion afin d'assurer une meilleure représentation de la grande diversité des voix qui fait la richesse de notre pays.</p> <p>En 2022-2023, l'ONF continuera de consulter, à l'interne et à l'externe, les communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que les communautés noires, les communautés autochtones et les communautés racisées, pour évaluer l'incidence de ses programmes au chapitre du genre et de la diversité. En partenariat avec l'industrie et les communautés du secteur de la création, il tiendra également des</p>

	forums de programmation stratégique à l'échelle du pays afin d'établir une vision commune des tendances et une perspective d'ensemble sur les projets.
Distribution des œuvres et interaction avec les auditoires	<p>Outre la compilation de statistiques sur le nombre global de visionnages selon le marché, les interactions avec les auditoires en ligne et la participation aux festivals faisant la promotion de l'équité et de la diversité des genres, l'ONF n'effectue pas de collecte de données désagrégées en rapport avec l'ACS+ parmi ses auditoires.</p> <p>Il recueille en revanche des données sur le pourcentage d'œuvres produites qui explorent des sujets liés au genre et à la diversité.</p> <p>Dans le cadre de sa stratégie visant à mieux comprendre et atteindre ses auditoires, ainsi qu'à développer leur engagement à son égard, l'ONF a entrepris la mise en place de plusieurs initiatives ayant pour but d'accroître sa capacité de collecte de données. En 2022-2023, pour être en mesure de se rapprocher davantage de ses auditoires, l'ONF se dotera d'outils qui lui permettront de mieux comprendre le comportement des internautes sur ses plateformes numériques, leurs habitudes de consommation et leurs champs d'intérêt, et d'optimiser leur expérience en ligne. Ainsi, les données sur les auditoires qu'il recueillera et analysera l'aideront à redéfinir sa stratégie de distribution numérique.</p>
Promotion des œuvres et rayonnement de l'ONF	<p>Bien que ce programme recueille certaines données pour suivre l'incidence quant au genre et à la diversité, la portée de ces données demeure limitée. L'ONF mesure le pourcentage des prix attribués aux créatrices et à leurs œuvres, ainsi que la couverture médiatique nationale et internationale qu'elles obtiennent. La mise en œuvre de son nouveau Plan stratégique et de ses engagements et objectifs en matière de diversité et d'inclusion permettra à l'ONF de développer de nouveaux outils grâce auxquels il sera mieux à même de rendre compte de l'incidence quant au genre et à la diversité lorsqu'il fait la promotion de l'organisation ou de ses films.</p> <p>En 2022-2023, l'ONF poursuivra son partenariat avec divers festivals et organisations en vue de promouvoir les contenus audiovisuels qui témoignent des réalités, des expériences et des points de vue de la population canadienne, en particulier les personnes ou les groupes sous-représentés dans le paysage médiatique (peuples autochtones, femmes, personnes handicapées, groupes culturels racisés ou issus de la diversité, communauté LGBTQ2+), pour faire en sorte que ces histoires canadiennes importantes soient vues et entendues.</p>
Préservation, conservation et numérisation des œuvres	Ce programme a pour fonction de préserver et de numériser les œuvres de la collection de l'ONF, ainsi que d'en assurer la longévité et la disponibilité pour les Canadiens et Canadiennes d'aujourd'hui et de demain. Le programme a créé un plan de numérisation des documents audiovisuels de l'ONF qui repose sur trois facteurs : la valeur patrimoniale de l'œuvre, son niveau

	<p>de dégradation matérielle et le fait qu'elle se trouve ou non en circulation. Compte tenu de sa nature technique, ce programme ne recueille pas suffisamment de données pour être en mesure d'effectuer un suivi ou de faire état de son incidence quant au genre et à la diversité.</p>
--	---